

# Parce que nous voulons choisir pour quoi on veut travailler.

La pression du chômage est utilisée pour détruire les conditions d'emploi de tous et empêcher chacun de construire la vie qu'il voudrait choisir. Le contrôle et la répression instaurent un climat de suspicion qui concoure également à réduire l'horizon de pensée.

Le contrat court devient la norme d'embauche et à ce titre un régime d'indemnisation adapté devrait être mis en place pour tous : une continuité de revenu malgré une discontinuité de l'emploi.

Même si elles ont régressé, les règles pour les annexes 8 et 10 des intermittents du spectacle restent un exemple de ce qui pourrait être mis en place.

Alors tout est fait pour détruire ce modèle, pour réduire le nombre de personnes qui peuvent y avoir accès, les contraindre à se plier dans l'espace de plus en plus restreint imposé par une société qui nous dicte ce que l'on doit consommer, qui écrase toute proposition de vivre et réfléchir le monde autrement.

Cette destruction se fait par le biais de lois, de protocoles, de circulaires... mais aussi insidieusement. Par exemple Pôle Emploi s'octroie le pouvoir de refuser de reconnaître certains contrats de travail comme permettant d'ouvrir des droits au chômage au titre des annexes 8 et 10. Peu à peu employés et employeurs l'acceptent, participant ainsi à la disparition de la diversité, de la possibilité d'une réelle démocratisation culturelle.

Pour lutter contre ces pratiques illégales, 10 personnes

attaquent Pôle Emploi en référé.

Leur combat est un grain de sable qui peut concourir à enrayer la machine qui nous broie.

Alors soutenons les, car empêcher ces régressions est un premier pas pour réclamer de nouveaux droits.

Faisons connaître ce combat, signons et diffusons la pétition.

L'audience aura lieu le 4 Juin au Tribunal de Caen. Pôle Emploi leur réclame 160 000€ .

Nous exigeons l'arrêt de ces réclamations d'indus injustifiées.

*29 Mai 2015, Sud Culture Solidaires*

Signer la pétition au lien suivant :

<https://www.change.org/p/pour-les-droits-des-artistes-techniciens-intervenants>

---

Dans le document joint ci-dessous vous trouverez un article du site de la CIP-IdF (Pour les droits des artistes et techniciens intervenants) ainsi qu'un appel à rassemblement de la KIC (Koordination Intermittents Calvados) en soutien aux 10 artistes-intervenants qui attaquent Pôle Emploi en référé à Caen, jeudi 4 juin dès 8h30 place Fontette.